



VILLE DE CUSTINES

CARTES DE BRUIT STRATÉGIQUES

PLAN DE PRÉVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT

PPBE



Préambule

Par délibération du ...septembre 2009, le conseil municipal a arrêté et approuvé les cartes de Bruit stratégiques.

Ces cartes ont été tenues à la disposition du public en mairie, transmises au Préfet de Meurthe et Moselle et sera publié sur le site internet de la commune.

Conformément à la directive européenne 2002/49/CE, le maire doit établir, sur la base des cartes susvisées, son plan de prévention dans l'environnement.

Démarches entreprises

L'étude du bruit à Custines à montré, comme on pouvait s'y attendre , que les nuisances sonores proviennent d'une part de l'autoroute A31 et d'autre part de la route départementale RD 40 et RD 44

Trois courriers ont été adressés le 6 aout 2012 à

- → Directeur départemental des routes Est (DIR EST) gestionnaire de l'A31
- → Président du Conseil Général de Meurthe et Moselle, gestionnaire des RD40 et RD44
- → Directeur du Réseau Ferré de France

Leur demandant les mesures qu'ils comptaient mettre en œuvre pour réduire les nuisances sonores générée par leur voie respective.

Les résultats obtenus

- → Réseau ferré de France n'a pas répondu à notre courrier.
- → Le Conseil Général nous informe que le Plan de Prévention du Bruit et de l'Environnement du Conseil général de Meurthe et Moselle est en cours de finalisation avec une consultation publique prévue pour le premier semestre 2013 et que dans un premier temps, ce plan sera établi en intégrant les routes supportant au-delà de 16400 véhicules par jour.
- → DIR EST nous informe que des travaux sont en cours d'exécution sur l'A31, dans le sens Nancy-Metz, du PR259+800 à 261+100. Ceux-ci consistent à renouveler la couche de roulement de la chaussée. Dans une optique de limiter le bruit de roulement, la granularité de l'enrobé bitumeux est limitée à 10 millimètres. Et compte tenu du contexte budgétaire, seuls ces travaux de renouvellement de couche sont prévus pour 2012.

Département de Meurthe et Moseile Arrondissement de Nancy - Canton de Malzéville :

Commune de CUSTINES - 54670

5 2 2 2

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 14 SEPTEMBRE 2007 à 20 H 30

Nombre

de Conseillers en exercice : 21- de présents : 14 - de votants : 19

L'an deux mil sept le quatorze septembre, le Conseil Municipal étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Jean-Pierre PARNISARI**.

Etaient présents:

- Mr PARNISARI, Président
- Mr CALMUS Mme HENRY Mrs VERY PECHEUR PAULY, Adjoints
- Mrs SIFRE THOMAS Mme HAAS Mr GROSJEAN Mme DANNHOFFER Mr SAHNOUNI
- Mr MICHEL Mme SCHNEIDER, conseillers municipaux

Les conseillers ci-après avaient délégué leur pouvoir :

- Mr Marc ASTOLFI donne pouvoir à Mr Thibaut PAULY
- Mr Patrick THIRION donne pouvoir à Mr Alain PECHEUR
- Mme Odile MARON donne pouvoir à Mme Renée HENRY
- Mme Noëlle SCHLESSER donne pouvoir à Mr Jean-Pierre PARNISARI
- Mme Nathalie WENTZLER donne pouvoir à Mr Gilles VERY

Les conseillers excusés : F.MAURICE - A LAPORTE

Un scrutin a eu lieu, *Mme Renée HENRY*, a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

N° 7

CARTES DE BRUIT STRATEGIQUES

CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES

Mr le Maire expose au conseil municipal que :

- Vu les articles L 572-1 à L 572-11 du Code de l'Environnement,
- Vu le décret 2006-361 du 24 mars 2006 et l'arrêté du 4 avril 2006 transposant la directive européenne 2002/49/CE en droit français,
- Vu l'article 8 du Code des Marchés Publics

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 21 septembre 2007 et que la convocation du Conseil a été faite le 7 septembre 2007

Les communes comprises dans le périmètre des agglomérations (notions d'unité urbaine au sens de l'INSEE) de plus de 250 000 habitants ont l'obligation de réaliser un ensemble de cartes présentant le bruit généré par les transports et les activités industrielles.

Afin de réaliser des économies d'échelle, il est proposé au conseil municipal, en vertu de l'article 8 du Code des Marchés Publics, de constituer, avec les communes de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey concernées par cette obligation, un groupement de commandes.

L'objet dudit groupement dont le projet de convention constitutive est joint en annexe, est la consultation pour la passation de marchés de services correspondant à la réalisation de l'ensemble des cartes susvisées pour les communes de Bouxières-aux-Dames, Champigneulles, Custines, Frouard, Lay-St-Christophe, Liverdun, Malleloy et Pompey.

Ce groupement est dénommé « Groupement du Bassin de Pompey pour l'élaboration des cartes de bruit stratégiques ».

Bouxières-aux-Dames comme coordonnateur.

Enfin, Mr le Maire précise que le conseil municipal devra élire, parmi les membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative, un représentant et un suppléant pour siéger à la commission d'appel d'offres du groupement.

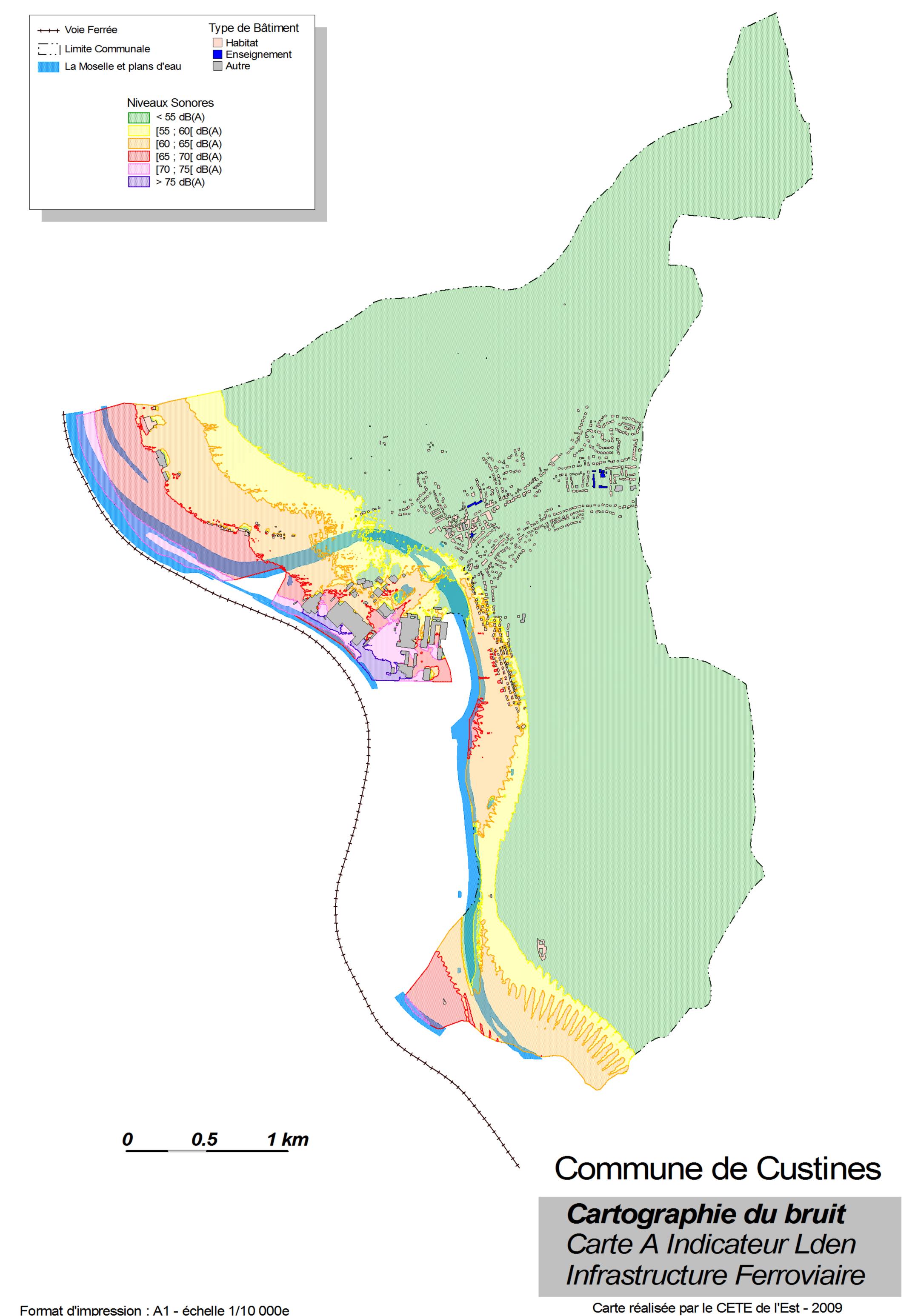
Aussi, Mr le Maire invite-t-il le conseil municipal à en délibérer.

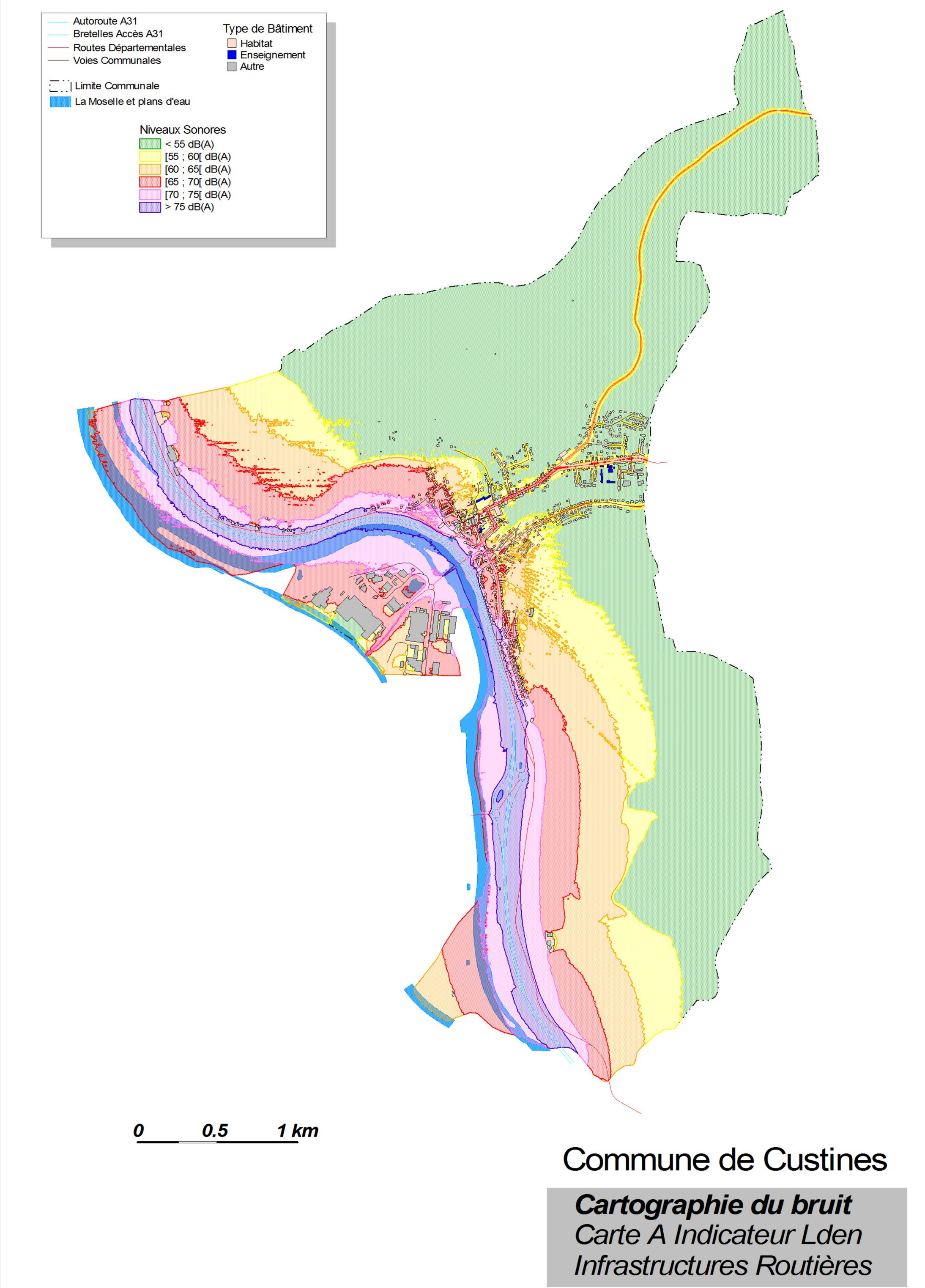
Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal par un vote à main levée et à l'unanimité

- 1 Approuve la création du Groupement du Bassin de Pompey pour l'élaboration des cartes de bruit stratégiques
- 2 Autorise Mr le Maire à signer la convention constitutive dudit groupement jointe en annexe
- 3 Elit Mme HENRY comme représentant titulaire de la commune à la commission d'appel d'offres du groupement
- 4 Elit Mr THOMAS comme représentant suppléant de la commune à la commune d'appel d'offres du groupement.

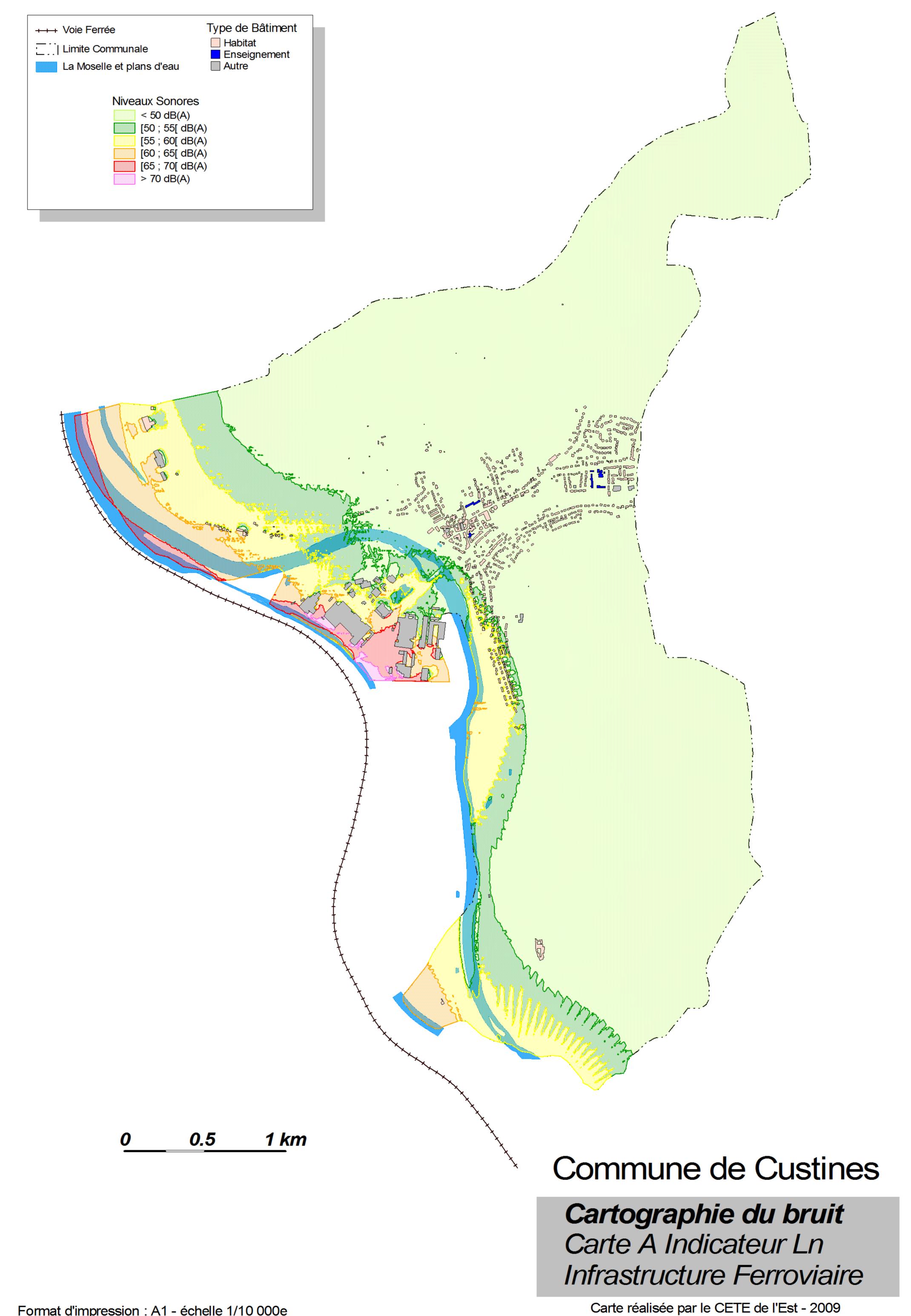
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

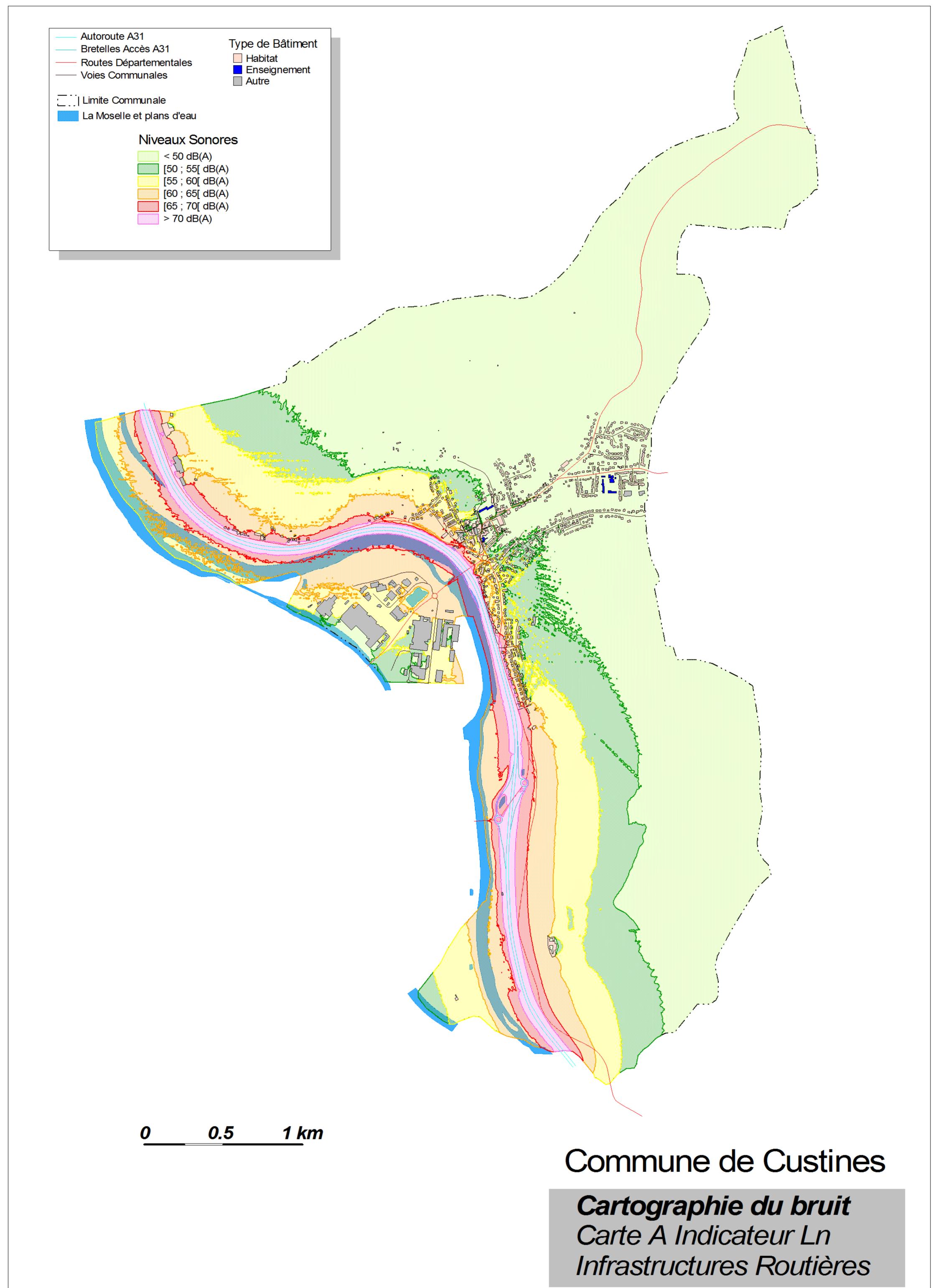
J.P.PARNISAR



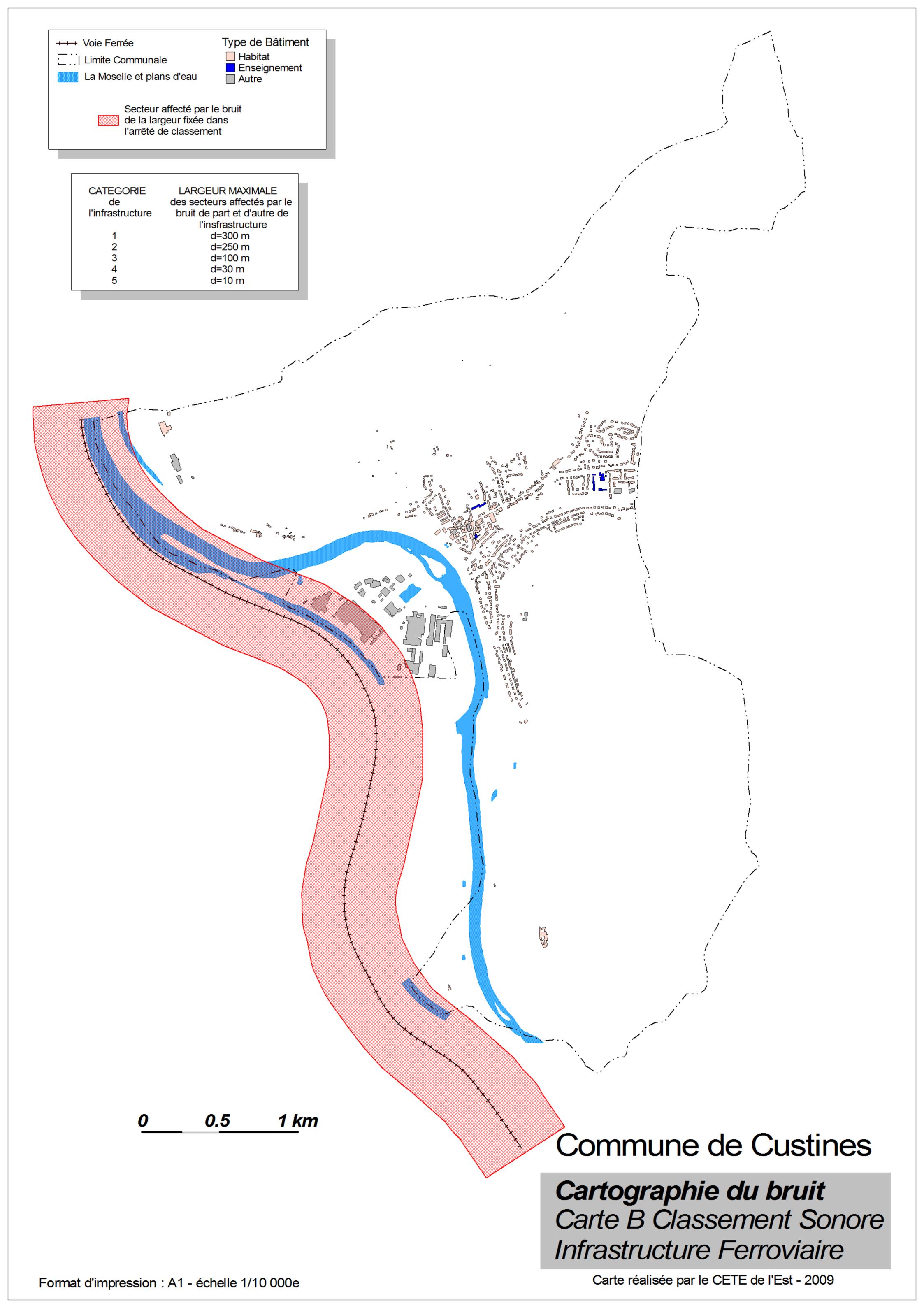


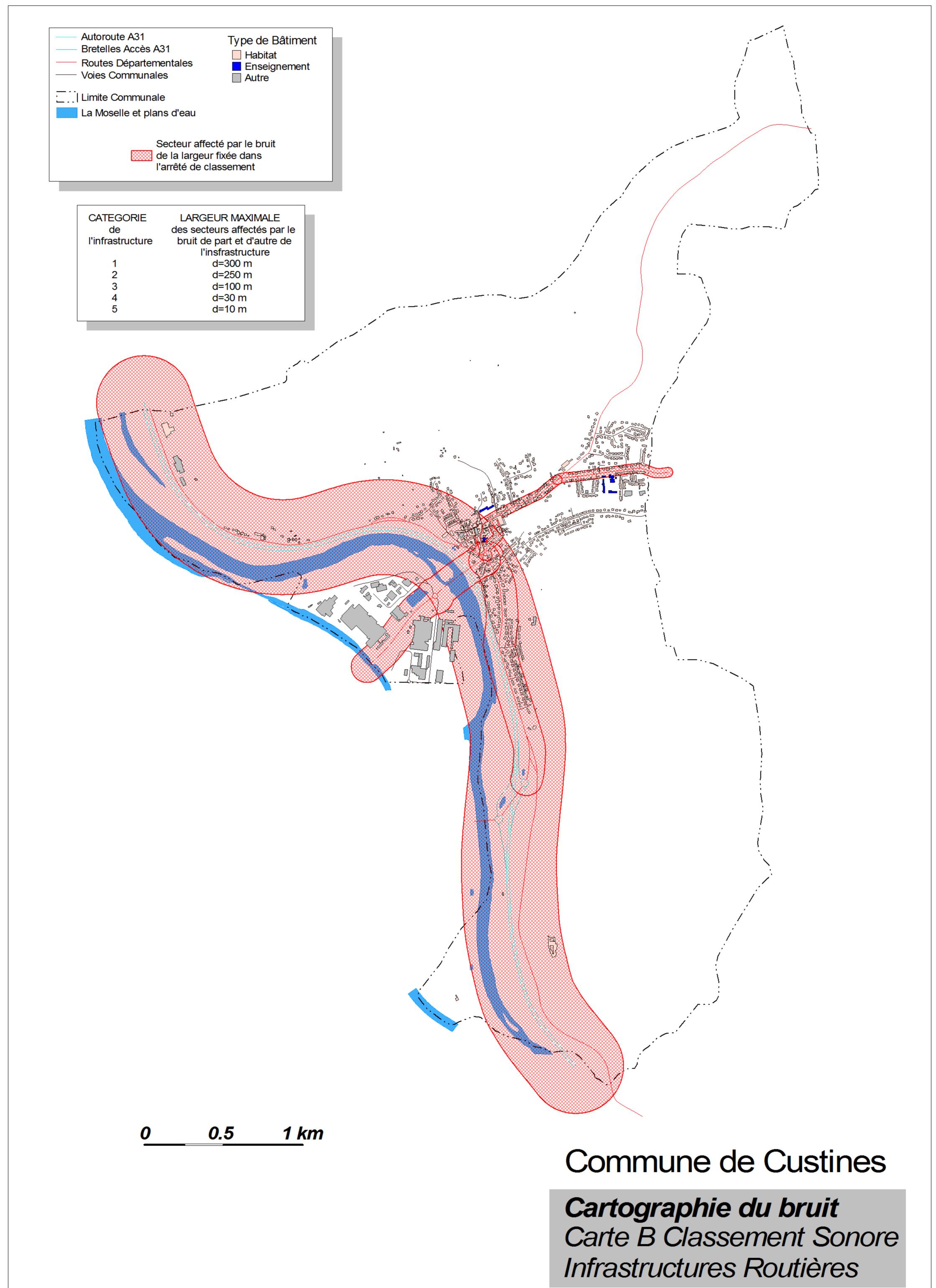
Carte réalisée par le CETE de l'Est - 2009





Carte réalisée par le CETE de l'Est - 2009





Carte réalisée par le CETE de l'Est - 2009



